

Saint Denis le 7 mars 2011,

A l'attention des locataires assujettis et potentiellement assujettis au surloyer

Objet : Le patrimoine de Plaine Commune Habitat exonéré du surloyer

Madame, Monsieur,

Nous avons la plaisir de vous annoncer aujourd'hui que les locataires de Plaine Commune Habitat sont désormais exonérés du paiement de surloyer de solidarité (SLS). En effet, un peu plus de deux mois après le vote du Plan Local de l'Habitat par le Conseil communautaire de l'agglomération Plaine Commune qui affirmait fortement le refus de l'application du surloyer sur notre territoire et sans remarques de la part du Préfet sur le sujet, les locataires de Plaine Commune Habitat ne paieront plus de SLS. Ainsi, c'est 97% du territoire de Plaine Commune dont le patrimoine de Plaine Commune Habitat qui est exonéré du SLS.

Pour rappel, Plaine Commune Habitat était parvenu, depuis 2009, à surseoir à l'application des nouvelles règles du SLS issues de la loi MOLLE (dite loi Boutin) de février 2009 tandis que d'autres bailleurs les appliquent depuis près de deux ans. Ces nouvelles règles auraient entraîné l'application du SLS aux locataires à partir de 20% de dépassement des plafonds au lieu de 60% auparavant. Cette modification aurait eu pour conséquence de multiplier par 10 le nombre de locataires de Plaine Commune Habitat soumis au surloyer et par 6 les montants de ce surloyer. Il est possible de penser que l'effet immédiat aurait été le départ d'un grand nombre de locataires du parc HLM et/ou l'augmentation spectaculaire de la part des revenus des locataires consacrée au logement.

Soutenus par d'autres bailleurs qui partageaient notre position, des locataires et leurs représentants, nous étions déterminés à ce que ne soient pas imposés ces nouveaux barèmes au 1^{er} janvier 2011 pour conserver la mixité sociale dans nos villes et quartiers et ne pas alourdir le budget logement des locataires.

Nous soulignons une fois encore par cette victoire l'importance de pérenniser les offices publics comme outils de justice sociale.

Nous tenons à remercier également par la présente l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées à nos côtés et notamment les nombreux locataires qui ont signé la pétition s'opposant à ce nouveau loyer d'exclusion.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer en l'expression de nos sincères salutations,

Cordialement

Stephane Peu
Président de Plaine Commune Habitat



Patrick Braouezec
Président de Plaine Commune



Ps : Avec cette décision, il n'y a aura pas d'enquête sociale réalisée en 2011 auprès des locataires.